2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE

Préambule : Le cadre règlementaire du débat d'orientation budgétaire. Page 3

I - Contexte général et projets de lois de finances
- 1.1 Un environnement macroéconomique sous tension Page 5
- 1.2 Loi de finances 2026 Page 10

II - Positionnement de la collectivité
- 2.1 Les orientations stratégiques Page 12
- 2.2 Situation financière de la commune Page 13

III – Analyse du fonctionnement
- 3.1 Les dépenses de fonctionnement Page 15
- 3.2 Les recettes de fonctionnement Page 27

IV – Analyse de l'investissement
- 4.1 Les restes à réaliser Page 30
- 4.2 Les opérations d'investissement 2026 Page 31
- 4.3 Le financement de l'investissement Page 33
- 4.4 La programmation pluriannuelle Page 34

Le cadre réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il participe à l'information des élus et il constitue, par conséquent, un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Les documents adressés aux élus permettent d'éclairer le débat en conseil municipal, dont les conditions sont prévues par le règlement intérieur. Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciels rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République, le DOB s'appuie sur un Rapport des Orientations Budgétaires (ROB).
Ce ROB doit intégrer les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les prévisions budgétaires et les éléments relatifs aux effectifs.
L'article D. 2312-3 du CGCT précise tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du conseil municipal avant tout débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Selon les termes de l'article L. 2312-1 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels : les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et mis en ligne sur le site internet de la collectivité. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Enfin, et selon l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE), ce rapport d'orientation budgétaire présenté devant l'assemblée délibérante devra faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat.

Contexte général et projets de lois de finances

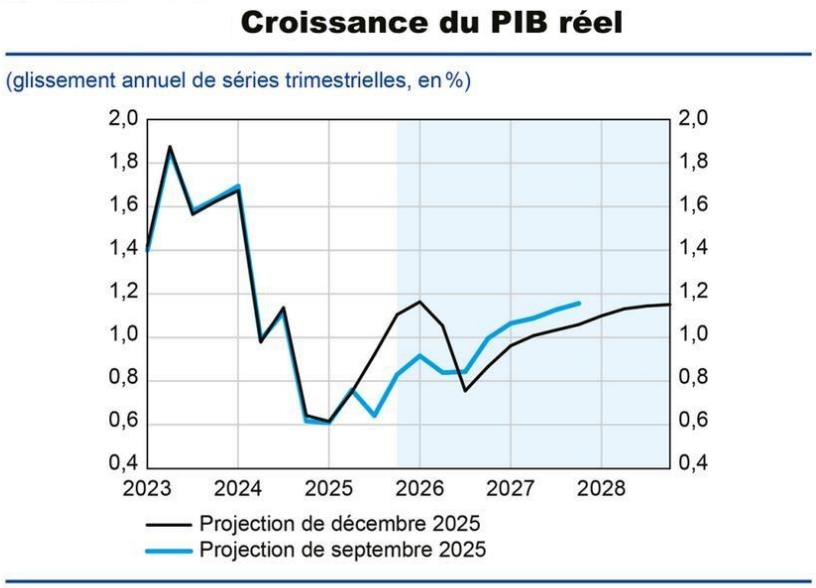
1-1 Un environnement macroéconomique sous hautes tensions :

- **Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026** a été adopté lundi 2 février, à l'issue d'un périple de plusieurs semaines de débats parlementaires mouvementés, notamment autour du déficit public qui ont obligé le premier ministre à recourir à l'article 49.3 de la Constitution afin de s'assurer que la France soit dotée d'un budget.
  Le PLF est intervenu **dans un contexte économique mondial qui était déjà tendu,** toutefois, début février, les prévisions de croissance pour 2026 ne devaient être qu'en légère baisse, l'activité faisait face à de nombreux chocs comme les droits de douane imposés par l'administration américaine (malgré leur invalidation partielle par la Cour suprême des Etats-Unis) et des tensions géopolitiques élevées.

  La guerre en Iran et au Moyen-Orient, initiée par des attaques israélo-américaines le 28 février dernier est venue entièrement rebattre les cartes. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) **prévoit de lourdes répercussions du conflit au Moyen-Orient sur le PIB mondial. Le caractère imprévisible du conflit en cours et surtout son enlisement ont commencé à freiner la croissance, tandis que la paralysie du détroit d'Ormuz provoque une flambée des prix de l'énergie et menace d'entraîner une forte augmentation de l'inflation.** Le PIB mondial devrait ralentir cette année, passant de 3,3% en 2025 à 2,9% en 2026. Les projections de l'OCDE reposent sur l'hypothèse d'une atténuation progressive des perturbations du marché de l'énergie.

- **La croissance du PIB en zone euro** devrait décélérer **à 0.8 % en 2026** (contre 1.3% en 2025 et 0.8 % en 2024) sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie avant de rebondir à 1.2 % en 2027 soutenue par une augmentation des dépenses en matière de défense.

- **L'activité française ne sera pas épargnée.** Les prévisions anticipent une croissance à 0.9 % pour 2026.



Sources : Insee jusqu'au troisième 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **L'inflation devrait repartir à la hausse en 2026 :**

L'augmentation des coûts de l'énergie devrait accroître les tensions sur les prix à court terme. L'OCDE exhorte cependant les banques centrales à faire preuve de vigilance et appelle les Etats à veiller à ce que toute

mesure de soutien aux ménages soit ciblée et limitée dans le temps afin de garantir que les tensions inflationnistes sous-jacentes soient jugulées.

Après 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, **l'inflation augmenterait en 2026 à 1,7 %**, sous l'effet des prix de l'énergie. Elle baisserait temporairement en 2027, à 1,4 %, si nous sommes dans un contexte de détente des prix de l'énergie.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France par rapport à l'issue du conflit laissent entrevoir 3 scénarios :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2025	2026	2027	2028
Scénario de base				
PIB réel	**0,9**	**0,9**	**0,8**	**1,2**
	0,1	*- 0,1*	*- 0,2*	*0,1*
IPCH	**0,9**	**1,7**	**1,4**	**1,6**
	0,0	*0,4*	*0,1*	*- 0,2*
IPCH hors énergie et alimentation	**1,6**	**1,2**	**1,7**	**1,6**
	0,0	*- 0,4*	*0,1*	*- 0,1*
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,7	8,0	7,9	7,7
	0,1	*0,2*	*0,3*	*0,3*
Scénario défavorable				
PIB réel	**0,9**	**0,6**	**0,8**	**1,2**
IPCH	**0,9**	**2,5**	**0,9**	**1,3**
Scénario très défavorable				
PIB réel	**0,9**	**0,3**	**0,4**	**1,5**
IPCH	**0,9**	**3,3**	**1,7**	**0,9**

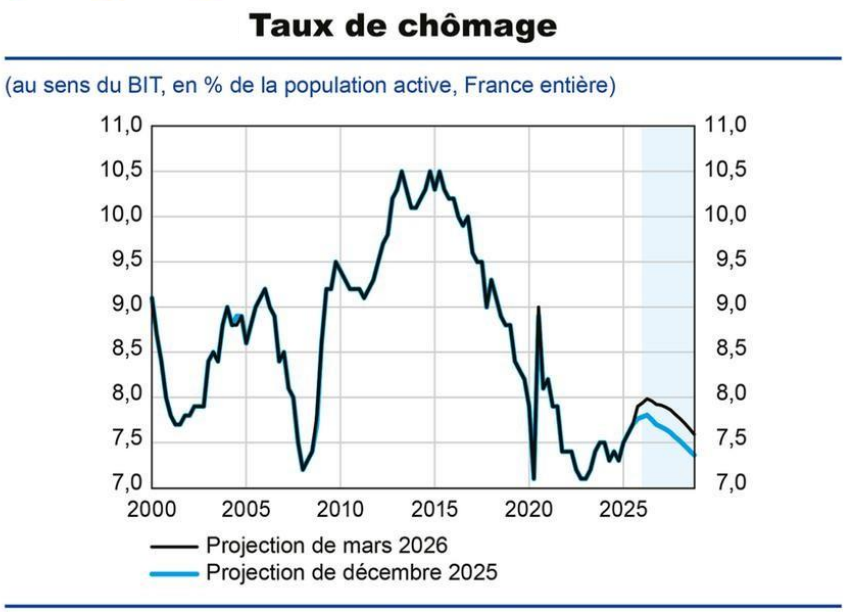
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de décembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 28 novembre 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 27 février 2026 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 11 mars 2026 pour le scénario de base.

Le scénario de base de ces projections se fonde sur les hypothèses Eurosystème arrêtées au 11 mars 2026 (qui reposent sur la trajectoire des prix à terme du pétrole et du gaz).

Dans les deux scénarios les plus défavorables, l'inflation augmenterait nettement plus en 2026 et la croissance serait plus faible.

- **Le climat de l'emploi s'est dégradé en 2025 et les prévisions 2026 ne sont pas optimistes :**

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois). Il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent quand même 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

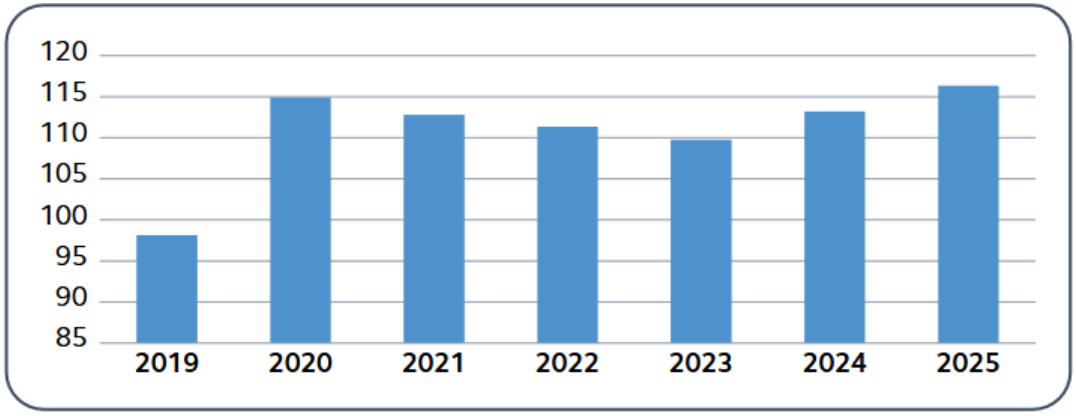


Sources : Insee jusqu'au quatrième trimestre, projections de la Banque de France sur fond bleuté

- **Le déficit public :**

L'Insee a annoncé ce 27/03/2026 un déficit public sensiblement plus bas qu'attendu, **à 5.1 % du PIB en 2025**, contre 5,4 % attendu. Une réduction modeste, encore insuffisante, et reposant essentiellement sur des hausses d'impôts. **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 161 milliards d'euros en 2025 soit 9 milliards de moins qu'en 2024.** S'il s'est réduit, il reste encore trop élevé pour freiner l'envolée de la dette publique. Celle-ci atteint plus de 115.6 % du PIB.

Évolution du ratio de dette publique, en points de PIB



Source : INSEE, ministère de l'économie et des finances

Pour 2026, le gouvernement se fixe comme objectif de réduire à nouveau ce déficit, ceci étant toutefois encore très incertain compte tenu du contexte international.

Cet état de fait doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités locales. Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Cependant, les décideurs locaux manquent

de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

1-2 Loi de finances 2026 :

- **De façon générale, le volet fiscal de ce budget 2026 s'est tourné majoritairement vers les entreprises.**

Dans cette version finale du budget, la diminution prévue de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a été retirée, c'est 1,3 milliard d'euros qui resteront dans les caisses de l'Etat.

Les plus grandes entreprises ont également vu leur contribution être revue à la hausse, au fil des débats. La surtaxe d'impôt sur les sociétés, quand le chiffre d'affaires est supérieur à un milliard d'euros, devrait rapporter l'an prochain 7,3 milliards d'euros, soit un niveau proche du montant de l'année précédente.

- **Sur le front des dépenses, Le ministère des Armées voit ses moyens augmenter de 6,5 milliards d'euros.**

En raison des tensions géopolitiques marquées ces derniers mois, et des promesses de réarmement face aux tensions au sein de l'Otan. Forces de sécurité intérieure et Justice voient aussi leurs moyens progresser, dans une moindre mesure.

Pour la plupart des missions budgétaires, 2026 sera synonyme d'une diminution des moyens parfois marquée dans certains cas. **La Cohésion des territoires, l'Aide au développement, le Sport, la Culture, ou l'Écologie sont dans le viseur.** Les coupes au niveau du Fonds vert, dont l'enveloppe sert à accompagner les projets de transition écologique des collectivités, ont été amoindries par rapport au point de départ.

- **L'essentiel à retenir pour les collectivités locales :**

  - Le PLF prévoit de reconduire le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'année 2025 fixée à 32.5 milliards pour 2026.
  - Les dotations d'investissement : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : l'enveloppe s'élèverait à 1.4 milliards € en 2026 contre 1.6 en 2025.
  - Les bénéficiaires de ces fonds demeurent les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines.
  - Le FCTVA est maintenu tel quel (taux à 16,404%). **Les collectivités échappent encore de justesse cette année à l'exclusion les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible.** Ainsi, si cette disposition avait été retenue, les collectivités ne pouvaient plus prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).
  - Les coupes au niveau du Fonds vert, dont l'enveloppe sert à accompagner les projets de transition écologique des collectivités, ont été amoindries par rapport au point de départ. De 1,15 milliard d'euros en 2025, ses moyens devaient décroître à seulement 650 millions d'euros, ils seront finalement de 800 millions.
  - Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) sera bien moins douloureux qu'anticipé. Il permettra d'économiser 740 millions d'euros en lieu et place des deux milliards d'euros initiaux. Les communes seront épargnées.

PARTIE 2 – POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

2.1 Les orientations stratégiques :

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte financier défavorable et incertain.

D'une part l'objectif de réduction du déficit et de la dette publique a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'État, de nos financeurs et de notre autonomie financière.

D'autre part, l'incertitude économique mondiale, les répercutions en matière de prix des fluides avec la guerre en Iran et la hausse des cotisations retraite employeurs pèsent sur nos coûts de fonctionnement.

Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour des principes suivants :

- Affecter les gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements,
- Poursuivre la recherche de marges financières dans les dépenses de fonctionnement et l'organisation de la collectivité,
- Maintenir un service public de qualité,
- Tranquillité publique : investir dans les équipements de la police municipale,
- Prévoir un niveau d'investissement suffisant pour répondre à la problématique d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations du programme de l'ANRU ainsi qu'aux besoins induits par ce programme,
- Maintenir le niveau d'investissement sur la voirie,
- Maintien du programme de renouvellement de l'éclairage public en led,
- Engager une autorisation de programme afin de financer le nouveau gymnase sur plusieurs années, le montant de l'emprunt 2026 sera inférieur au remboursement des emprunts existants et permettra un désendettement sur l'année 2026.

2 -2 Situation financière de la Commune :

2-2-1 Comparatif avec les moyennes des communes de même strate (chiffres strate DGFIP datant de 2023) :

	Coulounieix-Chamiers	Moyenne par habitants 8 101 habitants	Comparatif strate
Dépenses de fonctionnement	10 395 769.69	1 283	1 163
Produits de fonctionnement	11 866 756.23	1 465	1 307
Dont Fiscalité	7 777 674.35	960	574
Encours de la dette	8 052 823.28	994	767
Annuité de la dette	1 286 711.25	159	100
Opération d'équipement	3 135 110.09	387	398

2-2-2 Niveaux d'épargnes de la commune depuis 2018 :

Afin d'avoir une vision globale de la situation de la collectivité hors période de crise (sanitaire et énergétique), le tableau suivant retrace l'évolution des niveaux d'épargne de la collectivité depuis 2018, calculés sur les montants réalisés.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Épargne de gestion	2 099 341,57	2 243 703,14	1 934 091,79	1 751 229,07	1 942 478,24	1 848 013,83	3 038 809,16	2 203 210,12	***-27.50%***
Épargne brute	1 791 138,84	1 966 768,82	1 670 053,27	1 517 959,41	1 721 363,42	1 635 553,38	2 756 504,58	1 950 077,53	***-29.26 %***
Épargne nette	830 545,94	928 309,52	783 993,29	661 855,43	865 259,44	723 774,66	2 138 400,97	1 012 898,87	***-52.63%***

La hausse significative des taux d'épargnes entre 2023 et 2024 s'expliquait selon les points suivants :

- Rattrapage de recettes sur exercices antérieurs (environ 500 000€)
- Diminution globale en volume des charges réelles de fonctionnement
- Stabilisation des charges de personnel

La diminution des taux d'épargnes entre 2024 et 2025 s'explique principalement par le fait qu'il n'y a pas eu en 2025 de rattrapage de recettes sur exercices antérieures. Elles sont désormais récupérées sur l'exercice concerné.

2-2-3 Compte Financier Unique provisoire 2025 :

2025	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	298 201.33			480 000.00		181 798.67
Opérations exercice	4 156 031.19	4 518 418.24	10 665 107.15	11 866 756.23	14 821 138.34	16 385 174.47
TOTAUX	4 454 232.52	4 518 418.24	10 665 107.15	12 346 756.23	14 821 138.34	16 350 725.82
Résultat clôture		64 185.72		1 681 649.08		1 745 834.80
Restes à réaliser	*732 910.25*	*1 009 449.47*				
Résultat sur RAR		276 539.22				276 539.22
Résultat définitif		340 724.94		1 681 649.08		2 022 374.02

Le résultat provisoire cumulé fonctionnement + investissement au titre de l'exercice 2025 est estimé à la somme de 2 022 374.02€.

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 1 681 649.08€ pourra être affecté en fonctionnement et en investissement, en fonction des équilibres budgétaires et selon l'hypothèse suivante :

Possibilité d'affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026 (à valider après adoption du Compte Financier Unique 2025 de la collectivité) :

- 200 000 € pour le fonctionnement
- 1 481 649.08 € pour l'investissement

PARTIE 3 – Analyses rétrospective et prospective du fonctionnement

L'objectif est toujours la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement suffisant afin de permettre la réalisation des investissements envisagés, dans des conditions financières optimales. L'exercice 2024 a été marqué par un rattrapage des recettes antérieures qui a considérablement augmenté l'autofinancement mais les exercices 2025 et 2026 présentent un haut niveau d'investissement avec des projets conséquents.

3.1 Les dépenses de fonctionnement :

3.1.1 État de la dette communale :

3.1.1.1 Encours et annuité de la dette en 2025 :

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2025 était de 8 052 823.28 €.

- Détail des calculs du capital restant dû au titre des exercices 2024 et 2025 :

Capital restant dû au 31/12/2024 :		8 038 006.79 €
Capital emprunt nouveau 2025 :	+	800 000.00 €
Reprise Emprunt Budget Lotissement :	+	151 995.15 €
Remboursement du capital 2025 :	-	937 178.66 €
Capital restant dû au 31/12/2025 :		**8 052 823.28 €**
Capital restant dû après intégration de l'emprunt de la Rue du Mal Lyautey (400 000.00 €)		8 452 823.28 €
Versement du capital 2026 sans emprunt nouveau :	-	993 642.08 €
Capital restant dû au 31/12/2026 :		**7 459 181.20 €**

La contractualisation d'un emprunt au cours de 2026 (portée à la somme de 209 000.00 € selon les hypothèses d'investissements présentées ci-après), porterait le capital restant dû à la somme de 7 668 181.20 €.

Sans intégration de l'emprunt envisagé au titre de l'exercice 2026, le montant prévisionnel dû au titre de l'annuité est de 1 240 622.39 € se répartissant comme suit : 993 642.08 € au titre du capital des emprunts (en section d'investissement) et 246 980.31 € pour les charges financières (en section de fonctionnement).

Le budget prévisionnel devra intégrer la part estimée des emprunts nouveaux (dans l'hypothèse d'un emprunt à 307 153.57 €, annuité estimée de 12 175.11 € dont 7 622.44 € de capital et 4 552.67 € d'intérêts, 1ère échéance au 01/06/2026, taux révisable indexé sur Livret A à 2.60 % sur 25 ans).

3.1.1.2 État de l'endettement par exercice :

L'endettement de la collectivité au cours des 10 prochaines années, se présente comme suit (hors emprunts nouveaux) :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	1 221 410.17 €	241 702.24 €	979 707.93 €	0.00 €	0.00 €	8 053 211.42 €
2027	1 148 677.13 €	205 109.29 €	943 567.84 €	0.00 €	0.00 €	7 073 503.48 €
2028	878 263.97 €	172 604.93 €	705 659.04 €	0.00 €	0.00 €	6 129 935.63 €
2029	686 929.19 €	150 694.29 €	536 234.90 €	0.00 €	0.00 €	5 424 276.58 €
2030	635 309.69 €	135 754.63 €	499 555.06 €	0.00 €	0.00 €	4 888 041.68 €
2031	574 673.82 €	121 324.73 €	453 349.09 €	0.00 €	0.00 €	4 388 486.62 €
2032	544 726.60 €	108 847.21 €	435 879.39 €	0.00 €	0.00 €	3 935 137.53 €
2033	518 210.90 €	96 415.74 €	421 795.16 €	0.00 €	0.00 €	3 499 258.14 €
2034	493 204.57 €	83 939.23 €	409 265.34 €	0.00 €	0.00 €	3 077 462.98 €
2035	489 149.43 €	71 213.62 €	417 935.81 €	0.00 €	0.00 €	2 668 197.64 €

3.1.1.3 Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2026 :

Banques	Encours (€)	Pourcentage (%)
Arkéa Banque	1 548 492.86	19.23
Banque Populaire	344 898.19	4.28
Banque Postale	1 920 030.88	23.84
Caisse des Dépôts	2 076 929.01	25.79
Caisse d'Epargne	564 279.13	7.01
Crédit Agricole	247 557.29	3.07
Dexia	1 350 635.95	16.78
TOTAL	**8 052 823.28**	**100,00**

3.1.1.4 Répartition de la dette par nature de taux :

Nature des taux	Pourcentage de l'encours (%)	Taux moyen (%)
Taux variable	11.00	3.27
Taux révisables	9.40	1.99
Taux fixe simple	79.60	3,04

3.1.1.5 Évolution du ratio de désendettement depuis 2018 :

Ce ratio permet de savoir en combien d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Le seuil de vigilance s'établirait autour de 10 ans.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio de désendettement (Encours du capital de la dette / épargne brute), Exprimé en nombre d'années	4.84	4.41	4.67	4.90	4.11	4.97	2.91	4.13
Nombre d'emprunts échus	4	3	3	0	0	3	1	3

Nous pouvons noter une baisse significative du ratio de désendettement au titre de l'exercice 2024. Cette baisse était la conséquence du résultat exceptionnel enregistré sur cette année.

L'année 2025 marque la clôture du Budget Annexe Lotissement Bellevue avec la reprise de son emprunt par le Budget Principal sur lequel il reste 2 annuités en capital à régler : 74 536.62€ en 2026 et 77 458.53€ en 2027.

Trois emprunts se sont terminés au cours de l'exercice 2025 entraînant une diminution des remboursements de 82 067.62€.

Un emprunt a été réalisé pour la rénovation énergétique de l'école Louis Pergaud entrainant une augmentation des remboursements de 40 000.00€.

Une proposition d'emprunt de 400 000.00 € a été signée avant le 31/12/2025 afin de réparer l'effondrement de la Rue du Maréchal Lyautey. Elle fait partie des restes à réaliser recettes 2025. Celle-ci entraînera une augmentation des remboursements de 20 000.00€.

Le ratio de désendettement est à rapprocher d'un autre indicateur : **la durée d'extinction de la dette** qui s'exprime en nombre d'année de remboursement avant extinction total de la dette. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par l'amortissement annuel moyen. Au titre de 2025, cette durée d'extinction **se situe à 8.59 ans pour la commune de Coulounieix-Chamiers**, ce qui est relativement stable par rapport à l'année dernière (8.50) et à 2023 (8,98).

3.1.2 Évolution des charges de personnel :

3.1.2.1 Tableau d'évolution des effectifs depuis 2018 :

	Emplois permanents			Emplois non permanents				
Situation au 31/12/2025	**Titulaires**	**CDI Droit Public**	**CDD**	**CAE**	**Emploi d'avenir**	**Contrat de projet**	**Collaborateur de cabinet**	**Total**
2018	126	4	7	0	0		1	138
2019	130	2	5	0	0		1	138
2020	127	2	2	0	0		0	131
2021	115	2	2	3	0		0	122
2022	111	2	20+3	2	1		0	139
2023	109	2	22+7	1	0	1	0	142
2024	104	2	20+7	1	0	1	0	135
2025	110	3	21+5	0	0	0	0	139

Au cours de l'exercice 2025 les mouvements sortant de personnels s'analysent comme suit :

- 2 départs à la retraite,
- 2 départs pour mutation,
- 3 démissions (agent en disponibilité),

D'autres mouvements entrant ont été enregistrés :

- 5 agents recrutés par voie de mutation,
- 5 agents stagiairisés,

3.1.2.2 Tableau de répartition des dépenses de personnels depuis 2019 :

Libellés des comptes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025
Rémunération principales	2 697 258	2 821 873	2 699 010	2 653 031	2 654 208	2 609 210	2 639 870	+2%
NBI, SFT	65 395	69 124	67 457	67 047	67 403	73 521	75 112	+3%
Régime indemnitaire	493 150	523 126	497 802	504 120	509 225	524 348	514 070	-2%
Personnel non titulaire	570 877	463 579	465 036	495 027	518 880	553 723	478 156	-14%
Charges et cotisations	1 725 260	1 730 249	1 689 398	1 625 744	1 627 554	1 652 061	1 753 892	+6%
Œuvres sociales (COS)	53 417	54 562	54 000	52 500	60 609	56 348	54 745	-3%
TOTAL	5 605 357	5 662 513	5 472 703	5 397 469	5 437 879	5 469 211	5 515 845	1%

3.1.2.3 Projections 2026 :

Libellés des comptes	Voté 2025	Projection 2026	Variation
Rémunération principales	2 720 000	2 650 000	-3%
NBI, SFT	79 500	77 000	-4%
Régime indemnitaire	550 650	545 000	-1%
Personnel non titulaire	532 000	525 000	-2%
Charges et cotisations	1 877 379	1 954 500	4%
Œuvres sociales (COS)	54 000	54 000	0%
TOTAL	5 840 000	5 805 500	-1%

Les charges de personnels diminueraient de moins d'1 % et représenteraient 48 % du budget total prévisionnel de fonctionnement 2026.

L'année 2026 sera marqué par la modification des taux de contribution et cotisations concernant les fonds CNRACL et IRCANTEC.

- Pour la CNRACL, le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37.65% (au lieu de 34.65% en 2025), une augmentation de 3 points. Pour rappel, l'augmentation du taux de contribution employeurs est progressive jusqu'à atteindre 43.65% en 2028 (en 2026, estimation à 1 100 000.00 €).
- Pour l'IRCANTEC, les taux de cotisations employeurs depuis le 1er janvier 2026 sont désormais les suivants : 4.27% au lieu de 4.20% (tranche A) et de 12.75% au lieu de 12.55% (tranche B).

De plus, **l'augmentation du SMIC** au 01/01/2026 de +1.18% impactera également ce budget en année pleine. Le taux horaire du SMIC est fixé désormais à 12.02€ bruts (au lieu de 11.88€), pour un montant mensuel brut qui s'élève à 1823.03€ pour un temps complet. A ce titre et afin de compenser l'écart avec le traitement brut mensuel des agents publics, une indemnité différentielle est appliquée pour les agents dont l'indice est inférieur au SMIC (40 000.00 €). Cela concerne les agents publics dont la rémunération est calculée par rapport aux indices majorés inférieurs à 371 (37 agents sont concernés).

Cette évolution sera accompagnée :

- D'une augmentation de 32 000€ (coût chargé) qui correspond à l'effet GVT :
  - Glissement : hausse des salaires due aux promotions internes, nominations suite à concours
  - Vieillissement : hausse des salaires due à l'ancienneté
  - Technicité : hausse des salaires due à la progression des qualifications

Cette prévision budgétaire 2026 s'appuie donc sur :

- Augmentation du taux de cotisation de la CNRACL : +3% par an sur 4 ans (2025-2028),
- Augmentation des taux de contribution employeurs pour l'IRCANTEC (tranche A et tranche B),
- La revalorisation du SMIC de +1.18% au 1er janvier 2026, portant le smic brut horaire à 12.02€,
- Les avancements de grade sont estimés à + 15 000 €,
- Les avancements d'échelons sont estimés à + 13 450 €,
- Dans le cadre de la réforme nationale de la protection sociale complémentaire visant à améliorer la couverture sociale des agents à compter du 1er janvier 2026, les agents ont la possibilité d'adhérer au contrat collectif santé, avec une prise en charge financière de la collectivité. Soit 35€/agent/mois.

- **Départs échelonnés en 2026** : 5 départs à la retraite (1DST, 1DGA-CCAS, 1agent d'accueil, 1agent service restauration-économat, 1agent chauffeur de bus)
- **Recrutements prévus en 2026** : 1 agent au Service technique, 1 agent au service Restauration, 2 stagiairisations, et 1 DGA au Centre communal d'action sociale.
- Comité des Œuvres Sociales : l'ensemble des actions sociales confiées au COS est estimé à la somme de 54 000€ selon la convention. Le financement des médailles et retraites 2026 fera l'objet d'une délibération spécifique en cours d'année afin de répondre à la nécessité.

Pour 2026 : La collectivité de Coulounieix-Chamiers poursuit la gestion maîtrisée des ressources humaines en adaptant les postes à l'évolution des besoins de la collectivité.

3.1.3 Autres charges de fonctionnement :

3.1.3.1 Evolution des charges à caractère général :

Au titre de l'exercice 2024, elles représentaient 23,50% du montant total des charges soit une baisse de 3 points par rapport à l'année précédente. En 2025, elles se sont élevées à 23.80%. Il est impératif d'être vigilant concernant la programmation budgétaire de ces charges et prévoir au plus juste le montant que la collectivité devra supporter pour maintenir des services de qualité à la population. Le BP 2026 tient compte de la hausse des prix provoquée par le conflit au Moyen-Orient.

3.1.3.2 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont constituées pour l'essentiel, des indemnités aux élus, de la contribution au Conservatoire à Rayonnement Départemental, de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS, des subventions aux associations ainsi que des dépenses informatiques (abonnement, hébergement et maintenance des logiciels).

L'année 2025 a comptabilisé la clôture du Budget Annexe Lotissement BELLEVUE avec le transfert de son déficit pour un montant de 506 099.84 € sur le Budget Principal.

Le soutien aux associations fait l'objet d'un examen attentif tant sur les projets que sur les besoins nécessaires pour les financer. La collectivité analyse aussi les mises à disposition de personnel. Une attention particulière est portée sur la situation financière des différents porteurs de projets.

Depuis le 1er janvier 2023, une étude permet de déterminer le coût de fonctionnement des différents bâtiments mis à disposition. Ce chiffrage est porté à la connaissance des structures associatives afin qu'elles en intègrent le montant dans leurs documents comptables au titre des contributions volontaires en nature.

Afin d'être conforme au principe de sincérité budgétaire, à compter de 2025, la mise à disposition du personnel de la mairie au CCAS a été intégrée au budget par une augmentation de la subvention et un reversement du montant de la mise à disposition. Cette mise à disposition s'est chiffrée pour 2025 à 216 247.32€.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Indemnités des élus	102 655,11	100 896,26	114 381,27	116 642,04	114 185.76	142 050.00
Conservatoire Départemental	49 257,67	34 557,06	34 376,26	34 633,21	52 779.61	53 000.00
Caisse des Ecoles	20 000,00	21 640,00	22 080,00	23 908.00	23 994.00	24 650.00
CCAS	74 000,00	70 000,00	75 000,00	70 000.00	307 000.00	311 800.00
Subventions aux associations	307 152,04	246 318,04	253 150,00	247 829,03	209 964.00	253 400.00
Hébergement et maintenance informatique				19 756,04	96 067.61	106 820.00
Déficit des budgets annexes à caractère adm.					506 099.84	

- Indemnités des élus : sont également compris sur cette ligne les frais de formation.
- Conservatoire Départemental : participation de la commune en fonction du nombre d'élèves de notre territoire fréquentant le conservatoire + participation aux frais de fonctionnement.
- Caisse des écoles : la participation de 43 € est proportionnelle au nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre. Pour l'année scolaire 2024/2025, il avait été prévu 558 élèves. Sur 2025/2026, 550 élèves (budget 2026). Pour 2026/2027, le nombre d'élèves devrait augmenter, ceci impactera la participation sur le budget 2027 puisque c'est le nombre d'élèves inscrits en septembre qui la détermine.
  La participation tient compte également d'une prévision de 1 000.00 € pour les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).
- CCAS : la participation sera de 70 000€ + 241 800€ concernant la mise à disposition du personnel.
- Subventions aux associations : ce montant comprend les subventions ainsi que les aides « Politique de la ville »

3.1.3.3 Les charges financières (chapitre 66) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts de la dette	264 038,52	247 818,70	222 164,82	279 492,24	282 304,58	269 337.46	246 980.31

Elles sont constituées par les intérêts payés sur l'exercice, les intérêts courus non échus (ICNE) **hors contractualisation d'un nouvel emprunt en 2026**.

3.1.3.4 Evolution des charges de fonctionnement prévisionnelles depuis 2020 :

Le budget fonctionnement 2026 est en cours d'élaboration. L'ensemble des chiffres reste à ajuster avant le vote définitif devant intervenir au plus tard le 30 avril 2026.

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	2 414 958,90	2 350 114,25	2 602 760,93	2 670 800,00	2 721 505,00	2 725 700.93	2 746 156.00
Charges de personnel	5 847 863,67	5 555 807,00	5 397 508,50	5 649 000,00	5 935 000,00	5 840 000.00	5 805 500.00
Autres charges de gestion	712 145,00	679 072,00	597 537,70	603 930,00	590 458,00	1 449 968.55	1 119 196.00
Charges financières	295 600,00	280 300,00	285 500,00	273 500,00	282 500,00	282 820.68	253 000.00
Charges exceptionnelles	38 500,00	208 539,00	45 500,00	25 000,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00
Atténuation de produits	65 085,00	63 200,00	22 000,00	22 000,00	104 413,00	124 304,00	129 536.00
Dépenses imprévues	90 000,00	205 019,33	200 000,00	185 270,00	Non concerné*	Non concerné*	Non concerné*
Virement investissement	962 966,49	928 370,32	829 458,44	800 000,00	712 503.00	272 770.18	1 321 351.42
Dotations aux provisions						500.00	2000.00
Opérations d'ordres	300 215,00	253 000,00	310 000,00	348 000,00	641 043.00	782 840.57	786 076.02
TOTAL	10 727 334,06	10 523 421,90	10 290 265,57	10 596 000,00	10 997 422,00	11 488 904.91	12 167 815.44

* en M57 le chapitre « Dépenses imprévus » n'existe plus

3.2 Les recettes de fonctionnement :

3.2.1 Les recettes fiscales :

Il s'agit des produits de la taxe foncière bâtie et non bâtie (part communale), de la taxe d'habitation résiduelle (taxe sur les logements vacants et sur les résidences secondaires) ainsi que l'application du coefficient correcteur qui nous permet de recevoir – ou restituer- à l'euro près la compensation de la perte de la taxe d'habitation.
La suppression de la taxe d'habitation a été compensée par le transfert de la part départementale du foncier bâti. Cette compensation peut être inférieure à l'ancien produit de la taxe d'habitation : la différence est alors intégralement compensée par l'Etat. Si cette compensation est supérieure, la collectivité restitue la différence. A ce titre, la commune de Coulounieix-Chamiers s'est vue prélevée de la somme de 178 667.00 € au titre des recettes fiscales de 2026.

Au titre de l'année 2026, il est prévu une progression du produit attendu des ressources à taux votés de 1.88 % soit 140 000.00 € de recettes supplémentaires envisageables pour cet exercice. La Revalorisation des bases d'imposition pour les impôts locaux sera de 0.80 % en 2026 pour l'ensemble des collectivités.

3.2.2 Reversement de fiscalité de la Communauté d'Agglomération :

On trouve ici les recettes reversées par le Grand Périgueux : attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC). Ces lignes sont amenées à évoluer favorablement pour la commune dans la mesure où la population augmente notamment grâce aux constructions nouvelles.

3.2.3 Autres impôts et taxes :

Cet ensemble comprend la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur la consommation finale d'électricité qui sont des lignes relativement stables.

S'inscrit également sur cette ligne les droits de mutation qu'il s'agit d'estimer de façon très prudente pour l'exercice 2026 en prenant en considération le ralentissement des transactions immobilières au niveau national.

3.2.4 Produits des services :

La fréquentation de la cuisine centrale (Restaurant d'enfants et repas à domicile) a connu une légère baisse de la fréquentation en 2025 par rapport à 2024 (moins d'1% de repas servi en moins). La tendance devrait s'inverser à la rentrée de septembre 2027.

3.2.5 Dotation global de fonctionnement :

La prévision au titre de 2026 a été publiée le 31/03/2026 avec une progression globale de 125 563.00 € par rapport à 2025. Cette évolution est notamment le résultat de l'augmentation de la population prise en compte pour son calcul.

3.2.6 Evolution des produits de fonctionnement prévisionnels depuis 2020 :

Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	681 966,54	701 808,00	674 899,00	499 322,00	440 000,00	827 637.00	689 189.56
Impôts et taxes	5 336 956,00	7 197 992,00	7 546 716,00	7 981 268,00	8 559 370,00	8 508 210.00	8 751 016.00
Dotations et participations	4 008 150,00	2 013 327,00	1 669 914,00	1 546 210,00	1 545 133,00	1 561 959,00	2 414 574.00
Autres produits	137 151,98	235 294,90	19 000,00	15 200,00	16 010,00	20 000,00	25 000.00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00	240.00
Produits spécifiques	75 000,00			75 000,00	320,00	500,00	
Atténuation de charges	15 000,00	15 000,00	9 736,57	9 000,00	33 363,00	20 000,00	40 000,00
Opérations d'ordre	90 000,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00	103 226,00	42 168,00	47 795.88
Report	383 109,54	300 000,00	300 000,00	400 000,00	300 000,00	480 000.00	200 000.00
TOTAL	10 727 334,06	10 523 421,90	10 290 265,57	10 596 000,00	10 997 422,00	11 488 904.91	12 167 815.44

3.2.7 Variations des prévisions 2025/2026 :

Dépenses de fonctionnement	2025	2026	Variat°	Recettes de fonctionnement	2025	2026	Variat°
Charges à caractère général	2 725 700.93	2 746 156.00	0.75%	Produits des services	827 637.00	689 189.56	-17%
Charges de personnel	5 840 000.00	5 805 500.00	-0.59%	Impôts et taxes	8 508 210.00	8 751 016.00	2.85%
Autres charges de gestion	1 449 968.55	1 119 196.00	-23%	Dotations et participations	1 561 959,00	2 414 574.00	55%
Charges financières	282 820.68	253 000.00	-11%	Autres produits	20 000,00	25 000.00	25%
Charges exceptionnelles	10 000,00	5 000,00	-50%	Produits financiers	270,00	240.00	-11%
Atténuation de produits	124 304,00	129 536.00	4%	Produits spécifiques	500,00		0%
Dépenses imprévues	Non concerné*	Non concerné*		Atténuation de charges	20 000,00	40 000,00	100%
Virement investissement	272 770.18	1 321 351.42	384%	Opérations d'ordre	70 328.91	47 795.88	-32%
Opérations d'ordre	782 840.57	786 076.02	0.41%	Report	480 000.00	200 000.00	-58%
Dotations aux provisions	500.00	2 000.00	300%				
TOTAL	11 488 904.91	12 167 815.44	3.92%	TOTAL	11 488 904.91	12 167 815.44	3.92%

PARTIE 4 – Analyse de l'investissement

4.1 Les restes à réaliser :

Le budget investissement se construit d'une part avec les restes à réaliser de l'année précédente, et d'autre part avec les nouveaux projets envisagés au cours de l'exercice.

4.1.1 Restes à réaliser dépenses :

Les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2025, s'élèvent à la somme de 732 910.25€ et seront reprises dans le budget 2026 comme suit :

- 14 812.21 € au chapitre 104 pour du mobilier bibliothèque et périscolaire, une bétonnière, un éthylotest et les rideaux scéniques de la Salle Gérard Philipe
- 54 305.11 € au chapitre 107 au titre de la remise en état du bus
- 123 147.59 € au chapitre 108 pour la réalisation de divers travaux sur les bâtiments communaux,
- 236 228.94 € au chapitre 201 pour divers travaux de voirie,
- 15 044.75 € au chapitre 208 au titre des programmations SDE24 et AMELIA 2024/2025
- 88 203.17 au chapitre 210 pour des frais d'études et achat terrains Périgord Habitat
- 201 168.48 € dans le cadre de l'AP « Rénovation énergétique Louis Pergaud »

4.1.2 Restes à réaliser recettes :

Les recettes d'investissement inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2025 et qui feront l'objet d'une reprise sur le budget 2025 représentent la somme de 1 009 449.47€ €. Il s'agit de :

- 206 322.40 € au chapitre 201 pour des soldes de subventions sur la Voirie (abords Mairie et Rue des Frères Marty)
- 42 910.83 € au chapitre 208 pour un solde de subventions Eclairage LED
- 400 000.00€ au titre de l'emprunt pour la réparation de la Rue du Maréchal Lyautey
- 360 216.24€ de subventions dans le cadre de l'AP « « Rénovation énergétique Louis Pergaud »

4.2 Les opérations d'investissement 2026 :

Restes à réaliser..... **732 910.25 €**

Chapitre 104 : Matériel / Mobilier / Petits équipements..... **138 843.87 €**

- Services Techniques : 53 020.00 €
- Pôle Enfance/Jeunesse/Culture : 72 960.00 €
- Service Police Municipale : 13 878.40 €

Chapitre 107 Acquisition véhicules..... **69 400.00 €**

- Camion tribenne16 T : 60 000.00 €
- Aménagements intérieurs de véhicules : 9 400.00 €

Chapitre 108 Bâtiments..... **441 700.00 €**

- Bâtiments scolaires : 105 000.00 €
- Bâtiments culturels : 67 000.00 €
- Cimetières concessions : 16 200.00 €
- Toitures : 68 500.00 €

- Alarmes : 29 000.00 €
- Extincteurs : 6 500.00 €
- Travaux divers : 149 500.00

Chapitre 109 Programme Informatique.....**130 910.00 €**

- Renouvellement du parc informatique : 73 310.00 €
- Serveur Mairie : 25 200.00 €
- Déménagement serveur vidéo, caméras supplémentaires : 32 400.00 €

Chapitre 201 Voirie ..... **1 766 045.00 €**

- Marché à bon de commande pour l' entretien : 600 000 €
- Pistes cyclables : 141 000.00 €
- Bornes enterrées quartier ANRU : 100 000.00 €
- Divers réseaux (eaux pluviales, électricité) : 20 000.00 €
- Remplacement des poteaux d' incendie : 15 000.00 €
- Signalisation routière : 25 000.00 €
- Aménagements voirie : 865 045.00 €

Chapitre 208 Subventions d'équipement versées .....**278 422.58 €**

- AMELIA : 26 000.00 €
- Subvention Cœur de ville : 10 000.00 €
- Subvention NOALIS (logements locatifs sociaux) : 60 000.00 €
- Programmation 2026 SDE24 : 182 422.58 €

Chapitre 210 ANRU ..... **523 000.00 €**

- Convention Perigord Habitat : 175 000.00 €
- Convention Département : 348 000.00 €

AP « Gymnase » ..... **1 000 000.00 €**

Le total des investissements porté à la somme de 5 081 231.70 € s'entend sans le remboursement du capital des emprunts et sans les écritures d'ordres qui interviennent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

4.3 Le financement des opérations d'investissement 2026 s'établit comme suit (hors restes à réaliser) :

Restes à réaliser ..... **1 009 449.47 €**
Solde de la section d'investissement… ..... **64 185.72 €**
Emprunts ..... **209 000.00 €**
Subventions ..... **918 431.00 €**
FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) ..... **288 781.70 €**
Taxe d'aménagement : ..... **7 400,00 €**
Produits de cession des immobilisations… ..... **19 500.00 €**
Autofinancement ..... **1 321 351.42 €**
Excédent de fonctionnement capitalisé ..... **1 481 649.08 €**
TOTAL ..... **5 319 748.39 €**

4.4 Programmation pluriannuelle d'investissements 2022-2027 :

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2027 se décomposera en deux parties jusqu'au terme de la programmation de réaménagement urbain :

* d'une part, les dépenses d'investissement relatives au programme de renouvellement urbain en lien avec la maquette financière de la convention ANRU ;
* d'autre part, les autres dépenses d'investissement propres à la collectivité qui dépendent essentiellement de la capacité financière qu'il est possible de dégager afin de les réaliser.

Pour mémoire les investissements réalisés depuis la mise en place du programme de réaménagement urbain (ANRU) sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Investissements mairie	1 182 083,22	1 721 291,66	1 565 885,34	1 786 159,20	1 371 533,00	1 946 418,49	2 336 144.16
Acquisition matériel	106 658,24	71 773,47	108 180,86	80 313,12	79 833,27	100 421,69	80 737.75
Véhicules	49 494,00	265 769,70	32 802,24	32 451,64		28 726,76	284 481.71
Travaux Bâtiments	219 803,86	103 807,19	228 325,84	335 965,35	276 368,92	276 075,28	395 283.38
Informatique	64 023,36	65 890,34	23 665,20	133 587,80	51 755,70	33 235,80	79 780.06
Achat terrains			203 281,56				
Voirie	636 164,46	894 222,96	546 689,53	925 117,30	757 649,77	1 376 803,30	787 686.37
Subventions équipement	105 939,30	74 204,84	393 662,11	268 142,99	175 039,34	49 228,81	88 949.59
Reversement taxe aménagement			29 278,00	10 581,00	30 886,00		
Reprise lotissement		245 623,16					
AP Louis Pergaud						81 926,85	619 225.30
Projets Anru	162 674,85	578 107,86	250 000,00	1 245 419,85	403 309,45	774 452,60	778 965.93
TOTAL	**1 344 758,07**	**2 299 399,52**	**1 815 885,34**	**3 031 579,05**	**1 774 842,45**	**2 720 871,09**	**3 115 110.09**

Les versements opérés par la collectivité dans le cadre de l'ANRU ne se font que sur la base des appels de fonds des autres structures ; appels de fonds conforment à la convention.

La prospective d'investissements envisagée sur les années 2026-2029 est la suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030	Total PPI	Moyenne annuelle
Projets Anru	584 000,00	506 000.00	347 764.00			1 437 764.00	287 553.00
Nouveau Gymnase	1 000 000.00	5 210 000.00	950 000.00	300 000.00	300 000.00	7 760 000.00	1 552 000.00
Investissements mairie	3 497 232.00	1 700 000.00	1 700 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	11 897 232.00	2 379 446.00
TOTAL	**5 081 232.00**	**7 416 000.00**	**2 997 764.00**	**2 800 000.00**	**2 800 000.00**	**20 362 085.00**	**4 218 999.00**